

Statut
apprenti

RNCP 35399

Certificat de Spécialisation Constructions Paysagères

Découvrez l'esprit MFR



Devenir ouvrier spécialisé
autonome dans la conception
paysagère.

Formation en 1 an

Les + de la MFR :

internat
suivi individualisé
travaux pratiques sur le site
pédagogie par projet en relation
avec le territoire



Cursus de formation

Une offre de parcours en 1 an sous statut apprentissage.

La formation débouche sur un diplôme :

- Le CS Constructions paysagères validé par le contrôle continu (évaluation des 3 UC en situation professionnelle).

Conditions d'accès à la formation :

Peuvent être admis :

- Titulaire d'un Baccalauréat Professionnel Aménagements Paysagers
 - Titulaire d'un Brevet Professionnel Travaux Paysagers
 - Titulaire d'un BTSa Aménagements Paysagers
 - avec obtention d'un contrat d'apprentissage
 - admission sur dossier et entretien avec le responsable de formation
- *Délai maximum d'accès à la formation : 3 mois après la date de rentrée*
Nous consulter pour toute demande de dérogation particulière

Objectifs de la formation :

- Lecture et interprétation d'un plan
- Implantation du chantier
- Organisation du chantier
- Réalisation de travaux préparatoires aux constructions paysagères : terrassement et mise en place des réseaux
- Réalisation de travaux de constructions paysagères : élévations de murets en parpaings et en pierres, enduits, pavage-dallage, escaliers, clôtures...
- Assemblage et pose de menuiseries paysagères : terrasses, pergolas, claustras...
- Mise en place de systèmes d'irrigation et d'arrosage
- Mise en place d'équipements électriques : alimentation de portails, éclairage...

Les modules de formation :

Les UCP (Unités Capitalisables Professionnelles) sont des unités d'évaluation capitalisables, indépendantes des unes des autres et pouvant être obtenues dans n'importe quel ordre.

Le titre est délivré dès lors que les 3 UC qui le constituent sont obtenues.

Intitulé	Descriptif
<p>✓ UC1</p> <p>Assurer la préparation technique d'un chantier de constructions paysagères</p> <p>Opérationnaliser un projet de constructions paysagères</p> <p>Réaliser les travaux préalables aux constructions paysagères</p>	<p>Préparation du chantier</p> <p>Mettre en œuvre un chantier, conformément aux termes du devis et des plans</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Lecture et interprétation d'un plan ✓ Traçage et piquetage d'un chantier de construction(s) paysagère(s) ✓ Ajustement technique du projet initial d'aménagement
<p>✓ UC2</p> <p>Réaliser des constructions paysagères avec liants</p> <p>Réaliser des revêtements de sols avec liants</p> <p>Réaliser des ouvrages en élévation avec liants</p>	<p>Construction d'ouvrages avec liants</p> <p>Mettre en valeur un espace végétalisé par des ouvrages maçonnés alliant esthétique et fonctionnalité, réalisés avec une empreinte environnementale limitée</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réalisation de terrasse dallée avec gradines ✓ Réalisation d'escaliers paysagers ✓ Réalisation de murets paysagers
<p>✓ UC3</p> <p>Réaliser des constructions paysagères non maçonnées</p> <p>Réaliser d'ouvrage en bois</p> <p>Réaliser des ouvrages en pierres sèches ou dans des matériaux manufacturés sans liant</p>	<p>Construction d'ouvrages de menuiserie paysagère</p> <p>Réaliser des constructions bois dans un espace végétalisé en alliant esthétique et fonctionnalité</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réalisation de terrasse bois ✓ Construction de pergola en bois <p>Constructions d'ouvrages sans liant</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réalisation de soutènement enroché ✓ Réalisation de mur de pierres sèches ✓ Pose de clôture

Informations pratiques :

Durée de la formation : 455 heures sur 12 mois

Diplôme délivré par le ministère de l'Agriculture

Les + de la MFR :

- Un cadre de formation et de vie résidentielle favorisant la réussite
- Desserte par les transports en commun www.tub-bourg.fr (carpostal 04 74 45 07 60)
- Une pédagogie basée sur le projet professionnel
- La participation à des actions en lien avec le territoire (salons professionnels, travaux pratiques...)
- L'insertion professionnelle facilitée à l'issue de la formation grâce à l'alternance

Quelques conseils pour trouver une entreprise :

- Délimitez un plan de recherche géographique basé sur vos moyens de locomotions.
- Entraînez-vous avec des proches à la présentation et au premier contact en entreprise.
- Demandez à parler à la bonne personne (chef d'entreprise).
- Référent apprentissage : Contacter Denis PETAY au 06 75 75 68 69 ou par mail denis.petay@mfr.asso.fr

- *Modalités et tarifs sur notre site Internet (onglet : Espace Familles)*

Nous contacter :

171 chemin de la Vernée - 01960 Péronnas
Email : mfr.peronnas@mfr.asso.fr - Tél 04 74 21 55 14
www.mfr-peronnas.fr
Siret 779 337 377 00021 - APE 8532Z